

2024-6576  
2025-05-01

Container Label

<b>GROUP</b>	<b>14</b>	<b>HERBICIDE</b>
--------------	-----------	------------------

**DETAIL®**

For pre-emergence and post-emergence broadleaf weed control in non-cropland areas

HERBICIDE

COMMERCIAL

SUSPENSION CONCENTRATE

**ACTIVE INGREDIENT:** Saflufenacil .....342 g/L

Warning, contains the allergen soy

Contains 1,2-benzisothiazolin-3-one and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one,  
each at 0.0043% **OR** 0.0113%, as preservatives

**OR**

Contains 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol at 0.024%, 1,2-benzisothiazolin-3-one at 0.04%,  
5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.0011% and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one  
at 0.00037%, as preservatives

**REGISTRATION NO. 32773**

**PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

**IN CASE OF EMERGENCY ENDANGERING LIFE OR PROPERTY  
INVOLVING THIS PRODUCT, CALL DAY OR NIGHT  
1-800-454-2673**

**NET CONTENTS:** 0.5 L – 1000 L, Bulk

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.  
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE

Calgary, Alberta T2C 5P9  
1-877-371-2273

DETAIL is a trade-mark of BASF Agro B.V., Arnhem (NL), Zweigniederlassung Freienbach,  
used under license by BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

2024-6576  
2025-05-01

## PRECAUTIONS

### KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

**DO NOT** take internally. Harmful if swallowed.

Avoid contact with skin, eyes or clothing.

Avoid inhalation of vapor or spray. Use with adequate ventilation.

Wash exposed areas of skin thoroughly after handling and before eating, drinking or smoking or going to the washroom. Take a shower immediately after work.

Wear coveralls over a long-sleeved shirt and long pants, chemical-resistant gloves, and shoes plus socks during mixing, loading, applying, clean-up and repair. In addition, wear goggles or face shield during mixing/loading. When using an open-cab groundboom sprayer, a closed mixing and loading system must be used. When using a closed-cab groundboom sprayer, coveralls and chemical-resistant gloves are not required inside the cab during application.

If clothing becomes contaminated, remove immediately and wash. Store and wash all protective clothing separately from household laundry. Wash in detergent and hot water before reuse. Wear freshly laundered clothes daily.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation and areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

## FIRST AID

**If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled:** Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**If in eyes:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

2024-6576  
2025-05-01

## **TOXICOLOGICAL INFORMATION**

Treat symptomatically.

## **ENVIRONMENTAL HAZARDS**

TOXIC to non-target terrestrial plants. Observe spray buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

## **STORAGE**

Protect from freezing. If this product has been stored where freezing temperatures have occurred, thaw the product completely at room temperature, then shake well before use.

**DO NOT** ship or store the product near food, feed, seed or fertilizers.

Store in original container with the lid tightly closed, in a cool, secure, well-ventilated area.

## **DISPOSAL**

### **For Recyclable containers**

DO NOT reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements.

### **Returnable-Refillable Containers**

For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. DO NOT reuse this container for any other purpose.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

## **NOTICE TO USER**

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

2024-6576  
2025-05-01

Booklet

GROUP	<b>14</b>	HERBICIDE
-------	-----------	-----------

**DETAIL®**

For pre-emergence and post-emergence broadleaf weed control in non-cropland areas

HERBICIDE

COMMERCIAL

SUSPENSION CONCENTRATE

**ACTIVE INGREDIENT:** Saflufenacil .....342 g/L

Warning, contains the allergen soy

Contains 1,2-benzisothiazolin-3-one and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one,  
each at 0.0043% **OR** 0.0113%, as preservatives

**OR**

Contains 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol at 0.024%, 1,2-benzisothiazolin-3-one at 0.04%,  
5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.0011% and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one  
at 0.00037%, as preservatives

**REGISTRATION NO. 32773**

**PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

READ THE LABEL BEFORE USING

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

**IN CASE OF EMERGENCY ENDANGERING LIFE OR PROPERTY  
INVOLVING THIS PRODUCT, CALL DAY OR NIGHT  
1-800-454-2673**

**NET CONTENTS:** 0.5 L – 1000 L, Bulk

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.  
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE

Calgary, Alberta T2C 5P9  
1-877-371-2273

DETAIL is a trade-mark of BASF Agro B.V., Arnhem (NL), Zweigniederlassung Freienbach,  
used under license by BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

2024-6576  
2025-05-01

## GENERAL INFORMATION

**DETAIL** is a water-based suspension concentrate herbicide for broadleaf weed control.

**DETAIL** provides both residual pre-emergence and post-emergence broadleaf weed control in non-cropland areas, including, but not limited to, railroad, utility, pipeline and highway rights-of-way, railroad crossings and rail yards, roadside, utility plant sites, petroleum tank farms, pumping installations, non-agricultural fencerows, military bases and airports. **DETAIL** may be tank mixed with ARSENAL PowerLine Herbicide or glyphosate (present as isopropylamine salt, potassium salt, diammonium salt or dimethylamine salt, and registered for non-cropland uses).

**DETAIL** is rapidly absorbed by root and foliar uptake; once absorbed it is highly mobile in plants. **DETAIL** is a potent inhibitor of protoporphyrinogen oxidase (PPO). Cell membrane damage induced by inhibition of PPO leads to plant death. Susceptible weeds develop injury symptoms within hours of application under active growing conditions; plant death occurs within 3 to 5 days depending upon growing conditions. Larger established weeds may require more time for complete death to occur.

## PRECAUTIONS

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.**

**DO NOT** take internally. Harmful if swallowed.

Avoid contact with skin, eyes or clothing.

Avoid inhalation of vapor or spray. Use with adequate ventilation.

Wash exposed areas of skin thoroughly after handling and before eating, drinking or smoking or going to the washroom. Take a shower immediately after work.

Wear coveralls over a long-sleeved shirt and long pants, chemical-resistant gloves, and shoes plus socks during mixing, loading, applying, clean-up and repair. In addition, wear goggles or face shield during mixing/loading. When using an open-cab groundboom sprayer, a closed mixing and loading system must be used. When using a closed-cab groundboom sprayer, coveralls and chemical-resistant gloves are not required inside the cab during application.

If clothing becomes contaminated, remove immediately and wash. Store and wash all protective clothing separately from household laundry. Wash in detergent and hot water before reuse. Wear freshly laundered clothes daily.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation and areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

2024-6576  
2025-05-01

## FIRST AID

**If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled:** Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**If in eyes:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

## TOXICOLOGICAL INFORMATION

Treat symptomatically.

## ENVIRONMENTAL HAZARDS

TOXIC to non-target terrestrial plants. Observe spray buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

## STORAGE

Protect from freezing. If this product has been stored where freezing temperatures have occurred, thaw the product completely at room temperature, then shake well before use.

**DO NOT** ship or store the product near food, feed, seed or fertilizers.

Store in original container with the lid tightly closed, in a cool, secure, well-ventilated area.

## DISPOSAL

### For Recyclable containers

DO NOT reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

2024-6576  
2025-05-01

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements.

### Returnable-Refillable Containers

For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. DO NOT reuse this container for any other purpose.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

### NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

### DIRECTIONS FOR USE

#### APPLICATION RATES

For optimum activity, apply **DETAIL** with MERGE® Adjuvant at 0.5% v/v (i.e. 5 L per 1000 L spray solution). Uniformly apply by ground equipment in a water volume of at least 200 L/ha. Use sufficient water to ensure thorough coverage.

Application Timing	Use Rate (mL/ha)
Post-emergence control of broadleaf weeds in non-cropland areas	145 – 290 <sup>1</sup>
Post-emergence and residual pre-emergence control of broadleaf weeds in non-cropland areas	435

<sup>1</sup> **DETAIL** must be used at the high use rate to control heavy weed infestations or large weeds.

2024-6576  
2025-05-01

Optimum post-emergence applications of **DETAIL** should be made when broadleaf weeds are small (less than 15 cm) and actively growing. Post-emergence activity may be slowed or reduced under cloudy and/or foggy or cooler weather conditions, or when weeds are growing under drought or other stress conditions. When targeting dense weed populations and/or larger broadleaf weeds, use higher spray volumes and/or higher application rate within the labeled application rate range.

Length of broadleaf weed control from residual pre-emergence applications will be affected by use rate, soil characteristics, as well as the amount of rainfall after application.

## WEEDS CONTROLLED

### Pre-emergence and Post-emergence Control of Broadleaf Weeds in Non-cropland Areas

For post-emergence non-residual broadleaf weed control, apply 145 – 290 mL/ha **DETAIL**. For best control, target applications when weeds are less than 15 cm. Larger weeds or heavy infestations will require high use rates or tank mixes. For post-emergence and residual pre-emergence broadleaf weed control of select weeds, as indicated with an asterisk in the weed list below, apply 435 mL/ha of **DETAIL**.

- Bindweed, field <sup>1</sup>
- Buckwheat, wild\*
- Canada fleabane\*
- Chickweed, common\*
- Cocklebur, common\*
- Cowcockle
- Dandelion <sup>1</sup>
- Fleabane, hairy
- Flixweed
- Groundsel, common
- Henbit (suppression)
- Knotweed, prostrate
- Kochia\* (including Group 2 and 9)
- Lady's-thumb\*
- Lamb's-quarters\*
- Lettuce, prickly <sup>2</sup>
- Mallow, common
- Morningglory, entireleaf\*
- Morningglory, ivyleaf\*
- Morningglory, pitted\*
- Morningglory, tall\*
- Mustard, tumble
- Mustard, wild\*
- Nightshade, black\*
- Nightshade, cutleaf
- Nightshade, Eastern black
- Nightshade, hairy
- Pigweed, prostrate\*
- Pigweed, redroot\*
- Pigweed, smooth\*
- Purslane, common\*
- Ragweed, common\*
- Ragweed, giant\*
- Rapeseed (canola), volunteer
- Shepherd's-purse
- Smartweed, Pennsylvania\*
- Sowthistle, annual and spiny
- Sowthistle, perennial <sup>2</sup>
- Stinkweed\*
- Sunflower, common\*
- Thistle, Canada <sup>1</sup>
- Thistle, Russian\*
- Velvetleaf\*

2024-6576  
2025-05-01

- \* Apply 435 mL/ha of **DETAIL** for post-emergence and residual pre-emergence control.
- 1 Control of seedling stage and suppression of perennial growth stage.
- 2 Top growth burn down control.

## TANK MIXING

This product may be tank mixed with a fertilizer, a supplement or with registered pest control products, whose labels also allow tank mixing, provided the entirety of both labels, including Directions For Use, Precautions, Restrictions, Environmental Precautions, and Spray Buffer Zones are followed for each product. In cases where these requirements differ between the tank mix partner labels, the most restrictive label must be followed. Do not tank mix products containing the same active ingredient unless specifically listed on this label.

In some cases, tank mixing pest control products can result in reduced pesticide efficacy or increased host crop injury. The user should contact BASF Agricultural Solutions Canada Inc. ("BASF") at 1-877-371-2273 for information before applying any tank mix that is not specifically recommended on this label.

Tank mixing is a recognized strategy to delay herbicide resistance as well as improve the weed spectrum controlled in a single application.

### DETAIL + ARSENAL PowerLine Herbicide

For broader spectrum residual weed control, tank mix **DETAIL** with ARSENAL PowerLine Herbicide. Tank mixing **DETAIL** with ARSENAL PowerLine Herbicide will provide residual control of a broader spectrum of weeds, including control of Group 2 ALS-tolerant broadleaf species. Consult the ARSENAL PowerLine Herbicide label for a complete list of weeds controlled by ARSENAL PowerLine Herbicide.

For tank mix applications of **DETAIL** with ARSENAL PowerLine Herbicide, use MERGE Adjuvant at 0.5% v/v (i.e. 5 L per 1000 L spray solution).

Tank mix partner	Rate per hectare
ARSENAL PowerLine Herbicide	3.0 L/ha

### DETAIL + Glyphosate

Tank mixing **DETAIL** with glyphosate (present as isopropylamine salt, potassium salt, diammonium salt or dimethylamine salt, and registered for use on non-cropland areas) will provide accelerated burn down control of a broader spectrum of weeds, including control of glyphosate-tolerant broadleaf label species.

For tank mix applications of **DETAIL** with glyphosate, the addition of MERGE Adjuvant at 0.5% v/v (i.e. 5 L per 1000 L spray solution) may provide improved control of large weeds.

2024-6576  
2025-05-01

Tank mix partner	Rate per hectare
glyphosate	810 – 4320 g ae <sup>1</sup>

<sup>1</sup> For control of annual and perennial grass and broadleaf weeds. A rate of 810 - 4320 g ae/ha is equivalent to 1.5 to 8 L/ha of **Roundup Transorb HC Liquid Herbicide** (540 g ae/L) or 1.69 to 9 L/ha of **Vantage Plus Max Herbicide Solution** (480 g ae/L). Other glyphosate formulations may require a rate calculation adjustment according to active ingredient concentration.

## MIXING INSTRUCTIONS

1. When using **DETAIL**, always start with a clean sprayer. Thoroughly clean the sprayer by flushing the system with water containing detergent. Refer to previously applied product labels for specific cleaning instructions.
2. Fill clean spray tank half full with clean water. Start agitation system.
3. Add **DETAIL** first and continue to agitate until thoroughly mixed.
4. When tank mixing with ARSENAL PowerLine Herbicide or glyphosate, add **DETAIL** followed by the recommended amount of the tank mix partner.
5. Continue agitation while filling the remainder of the tank with water necessary to fill the spray tank.
6. Add the correct amount of MERGE Adjuvant to the tank last.
7. Continue to agitate or run the by-pass system.
8. After any break in spraying operation, agitate thoroughly before spraying again. Check inside the tank to ensure that sprayer agitation is sufficient to remix the spray materials. Do not allow the mixture to sit overnight.
9. If an oil film starts to build up in the tank, drain it and clean the tank with strong detergent solution.
10. Immediately after use, thoroughly clean the sprayer by flushing the system with clean water containing detergent.

Dispose of all rinsings in accordance with provincial regulations.

## SPRAYING INSTRUCTIONS

Thoroughly clean all screens to prevent nozzle clogging. Apply in a minimum water volume of 200 L/ha to ensure thorough coverage. For applications to dense weed infestations and thick canopies, use a higher water volume.

Better coverage of the product results in enhanced control of weeds.

2024-6576  
2025-05-01

## RESTRICTIONS AND LIMITATIONS

1. DO NOT APPLY BY AIR.
2. Restricted Entry Interval:
  - (a) Non-military sites - Do not enter or allow others to enter treated areas until sprays have dried.
  - (b) Military bases - Do not enter or allow military personnel to enter treated areas until 2 days after the treatment.
3. There is no pre-harvest interval or grazing interval required for **DETAIL**-treated grass forage or hay.
4. DO NOT apply directly to water. DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.
5. To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay. Avoid application when heavy rain is forecast. Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.
6. As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

Field sprayer application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) medium classification. Boom height must be 60 cm or less above the weed canopy or ground.

### Spray buffer zones

A spray buffer zone is NOT required for:

- uses with hand-held application equipment permitted on this label

For application to rights-of-way, spray buffer zones for the protection of sensitive terrestrial habitats are not required; however, the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g., wind direction, low wind speed) and spray equipment (e.g., coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used.

The spray buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands).

2024-6576  
2025-05-01

Method of application	Use	Spray buffer zones (metres) required for the protection of terrestrial habitats
Field sprayer*	Non-cropland (excluding rights-of-way**)	20

\* For field sprayer application, buffer zones can be reduced with the use of drift reducing spray shields. When using a spray boom fitted with a full shield (shroud, curtain) that extends to the crop canopy, the labeled buffer zone can be reduced by 70%. When using a spray boom where individual nozzles are fitted with cone-shaped shields that are no more than 30 cm above the crop canopy, the labeled buffer zone can be reduced by 30%.

\*\* Buffer zones for the protection of terrestrial habitats are not required for use on rights-of-way, including railroad ballast, rail and hydro rights-of-way, utility easements, roads, and training grounds and firing ranges on military bases.

The spray buffer zones for this product can be modified based on weather conditions and spray equipment configuration by accessing the Spray Buffer Zone Calculator on the Pesticides portion of the Canada.ca website.

When tank mixes are permitted, consult the labels of the tank mix partners and observe the largest (most restrictive) buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

## RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, **DETAIL** is a Group 14 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to **DETAIL** and other Group 14 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of **DETAIL** or other Group 14 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.
- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.

2024-6576  
2025-05-01

- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group. Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between the fields, and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact BASF at 1-877-371-2273.

ARSENAL is a registered trade-mark of BASF Agrochemical Products B.V., used under license by BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

MERGE is a registered trade-mark of BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

All other products listed are trade-marks or registered trade-marks of their respective companies.

2024-6576  
2025-05-01

Optional container label for small container size

<b>GROUP</b>	<b>14</b>	<b>HERBICIDE</b>
--------------	-----------	------------------

**DETAIL®**

For pre-emergence and post-emergence broadleaf weed control in non-cropland areas

HERBICIDE

COMMERCIAL

SUSPENSION CONCENTRATE

**ACTIVE INGREDIENT:** Saflufenacil .....342 g/L

Warning, contains the allergen soy

Contains 1,2-benzisothiazolin-3-one and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one,  
each at 0.0043% **OR** 0.0113%, as preservatives

**OR**

Contains 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol at 0.024%, 1,2-benzisothiazolin-3-one at 0.04%,  
5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.0011% and 2-methyl-4-Isothiazolin-3-one  
at 0.00037%, as preservatives

**REGISTRATION NO. 32773**

**PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

**IN CASE OF EMERGENCY ENDANGERING LIFE OR PROPERTY  
INVOLVING THIS PRODUCT, CALL DAY OR NIGHT  
1-800-454-2673**

**NET CONTENTS:** 0.5 L – 1000 L, Bulk

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.  
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, Alberta T2C 5P9  
1-877-371-2273

DETAIL is a trademark of BASF Agro B.V., Arnhem (NL), Zweigniederlassung Freienbach,  
used under license by BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

2024-6576  
2025-05-01

## PRECAUTIONS

### KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

**DO NOT** take internally. Harmful if swallowed.

Avoid contact with skin, eyes or clothing.

Avoid inhalation of vapor or spray. Use with adequate ventilation.

Wash exposed areas of skin thoroughly after handling and before eating, drinking or smoking or going to the washroom. Take a shower immediately after work.

Please refer to the booklet for the complete list of precautions including personal protective equipment.

## FIRST AID

**If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled:** Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**If in eyes:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

## TOXICOLOGICAL INFORMATION

Treat symptomatically.

## ENVIRONMENTAL HAZARDS

TOXIC to non-target terrestrial plants. Observe spray buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

2024-6576  
2025-05-01

## **STORAGE**

Protect from freezing. If this product has been stored where freezing temperatures have occurred, thaw the product completely at room temperature, then shake well before use.

**DO NOT** ship or store the product near food, feed, seed or fertilizers.

Store in original container with the lid tightly closed, in a cool, secure, well-ventilated area.

## **DISPOSAL**

### **For Recyclable containers**

DO NOT reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements.

### **Returnable-Refillable Containers**

For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. DO NOT reuse this container for any other purpose.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

## **NOTICE TO USER**

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

2024-6576  
2025-05-01

Étiquette du contenant français

GROUPE

14

HERBICIDE

**DETAIL<sup>MD</sup>**

Pour une suppression en postlevée et résiduelle des mauvaises  
à feuilles larges dans les sites non cultivés

HERBICIDE

COMMERCIAL

SUSPENSION CONCENTRÉE

**PRINCIPE ACTIF :** Saflufénacil ..... 342 g/L

Avertissement, contient l'allergène soja

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one,  
chacun à 0,0043 % **OU** 0,0113 %, à titre d'agents de conservation

**OU**

Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,0011 % et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, à raison de 0,00037 %, à titre d'agents de conservation

**N° D'HOMOLOGATION : 32773**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

**CONTENU NET :** 0,5 L à 1 000, Vrac

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.  
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE

Calgary, Alberta T2C 5P9  
1-877-371-2273

DETAIL est une marque déposée de BASF Agro B.V., Arnhem (NL), Zweigniederlassung Freienbach, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

2024-6576  
2025-05-01

## **MISES EN GARDE**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**NE PAS** avaler. Nocif si avalé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation. Utiliser avec une aération appropriée.

Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le mélange/chargement. Pendant l'utilisation d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte, un système de mélange et de chargement fermés doit être utilisé. Si on utilise une rampe d'aspersion en cabine fermée, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis dans l'intérieur de la cabine.

Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.

Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalé. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2024-6576  
2025-05-01

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

**TOXIQUE** pour les plantes terrestres non ciblées. Observez les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

## **ENTREPOSAGE**

Protéger du gel. Si le produit a été entreposé lorsque des températures sous le point de congélation sont survenues, faites dégeler le produit complètement à température de la pièce, puis agitez-le bien avant l'usage.

**NE PAS** expédier ou entreposer le produit avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, des semences ou des fertilisants.

Entreposez dans le contenant original avec un bouchon fermé hermétiquement dans un endroit frais, sécuritaire et bien ventilé.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants Recyclables**

**NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

2024-6576  
2025-05-01

### **Contenants Réutilisables-À Remplissages Multiples**

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2024-6576  
2025-05-01

Brochure français

GROUPE	14	HERBICIDE
--------	----	-----------

**DETAIL<sup>MD</sup>**

Pour une suppression en prélevée et postlevée des mauvaises  
à feuilles larges dans les zones non cultivés

HERBICIDE

COMMERCIAL

SUSPENSION CONCENTRÉE

**PRINCIPE ACTIF :** Saflufénacil ..... 342 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one,  
chacun à 0,0043 % **OU** 0,0113 %, à titre d'agents de conservation

**OU**

Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,0011 % et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, à raison de 0,00037 %, à titre d'agents de conservation

**N° D'HOMOLOGATION : 32773      LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

**CONTENU NET :** 0,5 L à 1 000 L, Vrac

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.  
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE

Calgary, Alberta T2C 5P9  
1-877-371-2273

DETAIL est une marque déposée de BASF Agro B.V., Arnhem (NL), Zweigniederlassung Freienbach, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**DETAIL** est une suspension concentrée dans l'eau qui supprimera les mauvaises herbes à feuilles larges.

**DETAIL** procure un désherbage résiduel des mauvaises herbes à feuilles larges à la fois en prélevée et en postlevée dans les zones non cultivées, incluant, mais ne se limitant pas aux emprises de chemin de fer, les stations associées aux emprises de pipe-lines, les passages à niveau de chemin de fer et les dépôts de rails, les servitudes d'utilités, les réservoirs de pétrole à la ferme, les installations de pompage, les rangées de clôtures non agricoles, bases militaires, ainsi que les aéroports. **DETAIL** peut être mélangé en cuve avec l'herbicide ARSENAL PowerLine ou le glyphosate (présent sous forme de sel isopropylamine, de sel potassium, de sel di ammonium ou de sel diméthylamine et homologué pour usage sur les terres non agricoles).

**DETAIL** est rapidement absorbé par les racines et par le feuillage; une fois absorbé, il est très mobile dans les plantes. **DETAIL** est un inhibiteur potentiel de la protoporphyrinogène oxydase (PPO). Les dommages à la membrane cellulaire causés par une inhibition de la PPO mènent à la mort du plant. Les mauvaises herbes sensibles développent des symptômes de dommage dans les heures suivant l'application lors de conditions de pleine croissance; la mort du plant survient dans les 3 à 5 jours dépendant des conditions de croissance. Grandes mauvaises herbes établies peuvent nécessiter plus de temps pour la mort complète de se produire.

## MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**NE PAS** avaler. Nocif si avalé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine de pulvérisation. Utiliser avec une aération appropriée.

Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le mélange/chargement. Pendant l'utilisation d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte, un système de mélange et de chargement fermés doit être utilisé. Si on utilise une rampe d'aspersion en cabine fermée, une combinaison et des gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis dans l'intérieur de la cabine.

Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.

Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime.

2024-6576  
2025-05-01

Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observez les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

## **ENTREPOSAGE**

Protéger du gel. Si le produit a été entreposé lorsque des températures sous le point de congélation sont survenues, faites dégeler le produit complètement à température de la pièce, puis agitez-le bien avant l'usage.

2024-6576  
2025-05-01

**NE PAS** expédier ou entreposer le produit avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, des semences ou des fertilisants.

Entreposez dans le contenant original avec un bouchon fermé hermétiquement dans un endroit frais, sécuritaire et bien ventilé.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants Recyclables**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

### **Contenants Réutilisables-À Remplissages Multiples**

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## MODE D'EMPLOI

### TAUX D'APPLICATION

Pour un effet optimal, appliquer **DETAIL** avec l'adjuvant MERGE<sup>MD</sup> à un taux de 0,5 % v/v (c'est-à-dire 5 L par 1 000 L de bouillie). Traiter uniformément avec un équipement terrestre avec un volume d'eau d'au moins 200 L/ha. Utiliser un volume suffisant d'eau pour assurer un recouvrement uniforme.

Période d'application	Dose d'application (mL/ha)
Suppression en postlevée des mauvaises à feuilles larges dans les sites non cultivées	145 à 290 <sup>1</sup>
Suppression en postlevée et résiduelle en prélevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées	435

<sup>1</sup> **DETAIL** doit être utilisé à une dose plus élevée pour supprimer de fortes infestations ou des mauvaises herbes de plus grande taille.

Pour de meilleurs résultats, les applications en postlevée de **DETAIL** devraient être effectuées lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont petites (moins de 15 cm) et en croissance active. L'effet en postlevée peut être ralenti ou diminué sous des conditions climatiques nuageuses et/ou brumeuses ou froides ou lorsque les mauvaises herbes poussent sous des conditions de stress causé par la sécheresse ou autre facteur. Lorsque des populations plus denses et/ou des mauvaises herbes à feuilles larges de plus grande dimension sont ciblées, utilisez des volumes de pulvérisation plus grands et/ou une dose d'application plus élevée à l'intérieur de la gamme de dose retrouvée sur l'étiquette.

La durée de l'effet provenant des applications résiduelles en prélevée sera affectée par la dose d'application, les caractéristiques de sol, tout aussi bien que la quantité de pluie après l'application.

### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

#### Suppression en prélevée et en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées

Pour une suppression en postlevée non-résiduel des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer 145 à 290 mL/ha de **DETAIL**. Pour un effet optimal, cibler les traitements lorsque les mauvaises herbes ont moins de 15 cm de hauteur. Les mauvaises herbes plus grandes ou les infestations plus fortes vont nécessiter des doses plus élevées ou des mélanges en cuve. Pour une suppression en postlevée et résiduelle des mauvaises herbes à feuilles larges ciblées en prélevée tel qu'indiqué ci-dessous par un astérisque dans la liste de mauvaises herbes, employer 435 mL/ha de **DETAIL**.

- Liseron des champs <sup>1</sup>
- Renouée liseron\*
- Vergerette du Canada\*
- Stellaire moyenne\*
- Lampourde glouteron\*
- Saponaire des vaches
- Pissenlit <sup>1</sup>
- Vergerette annuelle
- Sagesse-des-chirurgiens
- Sénéçon vulgaire
- Lamier amplexicaule (répression)
- Renouée des oiseaux
- Kochia \* (y compris les groupes 2 et 9 résistants)
- Renouée persicaire\*
- Chénopode de blanc\*
- Laitue scariole <sup>2</sup>
- Mauve négligée
- Étoile du matin\*
- Ipomée à feuilles de lierre\*
- Ipomée blanche\*
- Ipomée sauvage\*
- Sisymbre élevé
- Moutarde, sauvage\*
- Morelle, noir\*
- Morelle à trois fleurs
- Morelle noire de l'Est
- Morelle poilue
- Amarante fausse-blite\*
- Amarante à racine rouge\*
- Amarante blanche\*
- Pourpier potager\*
- Petite herbe à poux\*
- Grande herbe à poux\*
- Canola (colza) spontané
- Bourse à pasteur
- Renouée de Pennsylvanie\*
- Laiteron rude et potager
- Liseron des champs <sup>2</sup>
- Tabouret des champs\*
- Tournesol commun\*
- Chardon des champs <sup>1</sup>
- Soude roulante\*
- Abutilon\*

\* Appliquer 435 mL/ha de **DETAIL** pour un traitement de postlevée et la suppression résiduelle en prélevée.

<sup>1</sup> Suppression au stade de plantule et répression au stade de croissance des vivaces.

<sup>2</sup> Suppression de la partie aérienne par traitement de brûlage.

## MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Agricultural Solutions Canada Inc. ("BASF") au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Le mélange en cuve est une stratégie reconnue pour retarder l'apparition de la résistance au herbicide tout aussi bien que d'améliorer le spectre de mauvaises herbes supprimées par le traitement d'un seul produit.

### **DETAIL + Herbicide ARSENAL PowerLine**

Pour un désherbage résiduel à plus large spectre, mélangez en cuve **DETAIL** avec l'Herbicide ARSENAL PowerLine. Le mélange en cuve **DETAIL** avec l'Herbicide ARSENAL PowerLine procurera une suppression résiduelle d'un plus large spectre de mauvaises herbes, incluant la destruction des espèces de mauvaises herbes tolérantes au Groupe 2 ALS. Consultez l'étiquette de l'Herbicide ARSENAL PowerLine pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par l'Herbicide ARSENAL PowerLine.

Pour les traitements de mélangez en cuve de **DETAIL** avec l'Herbicide ARSENAL PowerLine, utilisez l'adjuvant MERGE à un taux de 0,5 % v/v (c'est-à-dire 5 L par 1 000 L de bouillie).

<b>Produit d'association en cuve</b>	<b>Taux par hectare</b>
Herbicide ARSENAL PowerLine	3,0 L/ha

### **DETAIL + Glyphosate**

Le mélangez en cuve de **DETAIL** avec le glyphosate (présent sous forme de sel d'isopropylamine, sel de potassium, sel di ammonium ou sel diméthylamine et homologué pour l'utilisation dans les sites non cultivées), procurera une suppression accélérée d'un spectre élargie de mauvaises herbes à feuilles larges par un traitement de brûlage incluant les espèces de mauvaises herbes à feuilles larges tolérantes au glyphosate sur l'étiquette.

Les mélanges en cuve de **DETAIL** avec le glyphosate et l'adjuvant MERGE à un taux de 0,5% v/v (c'est-à-dire 5 L par 1 000 L de bouillie) peuvent améliorer la suppression des mauvaises herbes de plus grande taille.

<b>Produit d'association en cuve</b>	<b>Taux par hectare</b>
glyphosate	810 à 4320 g m.a. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Pour la suppression des graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces. À une dose de 810 à 4320 g m.a./ha est équivalent à 1,5 à 8 L/ha de l'**herbicide liquide Roundup Transorb HC** (540 g m.a./L) ou 1,69 à 9 L/ha de la **solution herbicide Vantage Plus Max** (480 g m.a./L). D'autres formulations de glyphosate peuvent nécessiter une conversion de la dose en fonction de la concentration de la matière active.

## INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Avant de commencer l'application de **DETAIL**, il faut toujours s'assurer que le pulvérisateur est propre. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau et du détergent. Consulter les étiquettes des produits que vous avez utilisés auparavant pour des recommandations spécifiques au nettoyage.
2. Remplir le réservoir propre à moitié avec de l'eau propre. Commencer l'agitation.
3. Ajoutez **DETAIL** en premier et poursuivre l'agitation jusqu'au mélange complet.
4. Lors du mélange en cuve de l'herbicide ARSENAL PowerLine ou du glyphosate, ajoutez **DETAIL** suivi par la quantité recommandée du produit d'association en cuve.
5. Continuer l'agitation lors du remplissage du réservoir avec la quantité restante d'eau.
6. Ajouter en dernier lieu la quantité appropriée d'adjuvant MERGE au réservoir.
7. Continuer l'agitation ou faire fonctionner le système de retour en cuve.
8. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de reprendre le traitement. S'assurer que l'agitation à l'intérieur du réservoir est suffisante pour mélanger à nouveau les produits à pulvériser. Ne pas laisser reposer la bouillie toute la nuit.
9. Si une pellicule d'huile se forme dans le réservoir, vider ce dernier et le nettoyer à l'aide d'une solution concentrée de détergent.
10. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur immédiatement après l'usage en rinçant le système avec de l'eau propre et du détergent.

Éliminez toutes les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

## INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION

Nettoyer à fond tous les tamis afin d'empêcher que les buses se bouchent. Appliquez dans un volume d'eau minimum de 200 L/ha pour assurer une couverture complète. Pour les applications sur des infestations élevées de mauvaises herbes et des peuplements denses, utiliser un plus grand volume d'eau.

Un meilleur recouvrement du produit résulte en une meilleure suppression des mauvaises herbes.

## RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
2. Délai de sécurité :
  - (a) Les sites non-militaires - Ne pas pénétrer ou permettre l'accès dans les zones traitées avant que le produit ait séché.
  - (b) Les bases militaires - Ne pas pénétrer ou permettre l'accès au personnel militaire dans les zones traitées dans les 2 jours après le traitement.
3. Il n'y a pas d'intervalle avant récolte ou pour le pâturage requis pour **DETAIL** appliqué sur le fourrage de graminée ou le foin traité.
4. NE PAS appliquer directement dans l'eau. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
5. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.
6. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation **N'EST PAS** requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal).

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

Méthode d'application	Utilisation	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un habitat terrestre
Pulvérisateur agricole*	Non-cultivées (excluant les emprises**)	20

\* Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons de pulvérisation au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon de pulvérisation figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon de pulvérisation figurant sur l'étiquette de 30 %.

\*\* Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes, et les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires).

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide, **DETAIL** est un herbicide du groupe 14 et à d'autres herbicides du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **DETAIL** et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population de mauvaise herbe si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **DETAIL** ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes

et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273.

ARSENAL est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

MERGE est une marque déposée de BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

2024-6576  
2025-05-01

Étiquette de contenant facultative pour les contenants de petite taille

GROUPE

14

HERBICIDE

**DETAIL<sup>MD</sup>**

Pour une suppression en postlevée et résiduelle des mauvaises  
à feuilles larges dans les sites non cultivés

HERBICIDE

COMMERCIAL

SUSPENSION CONCENTRÉE

**PRINCIPE ACTIF :** Saflufénacil ..... 342 g/L

Avertissement, contient l'allergène soja

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one,  
chacun à 0,0043 % **OU** 0,0113 %, à titre d'agents de conservation

**OU**

Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, du 1,2-benzisothiazoline-  
3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazoline-3-one à raison de 0,0011 %  
et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, à raison de 0,00037 %, à titre d'agents de conservation

**N° D'HOMOLOGATION : 32773**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

**CONTENU NET :** 0,5 L à 1 000, Vrac

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.  
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, Alberta T2C 5P9 1-877-371-2273

DETAIL est une marque déposée de BASF Agro B.V., Arnhem (NL), Zweigniederlassung  
Freienbach, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

2024-6576  
2025-05-01

## **MISES EN GARDE**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**NE PAS** avaler. Nocif si avalé.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation. Utiliser avec une aération appropriée.

Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

S'il vous plaît se référer à la brochure pour la liste complète des précautions.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observez les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

## **ENTREPOSAGE**

Protéger du gel. Si le produit a été entreposé lorsque des températures sous le point de congélation sont survenues, faites dégeler le produit complètement à température de la pièce, puis agitez-le bien avant l'usage.

**NE PAS** expédier ou entreposer le produit avec de la nourriture pour humains ou pour animaux, des semences ou des fertilisants.

Entreposez dans le contenant original avec un bouchon fermé hermétiquement dans un endroit frais, sécuritaire et bien ventilé.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants Recyclables**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

### **Contenants Réutilisables-À Remplissages Multiples**

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

2024-6576  
2025-05-01

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.